

## LE PHENOMENE MIGRATOIRE VERS L'EUROPE

FORUM CRANS MONTANA  
DAKHLA, 18 MARS 2017

Session parallèle

*Par Mohammed Tawfik MOULINE  
Directeur Général de l'Institut Royal des Etudes Stratégiques*

### Axes du débat

- Les drames migratoires en Méditerranée et en Europe ne sont que les révélateurs d'une crise très grave qui affecte, notamment, l'Afrique et le Moyen-Orient.
- Une évidence : la gestion des affaires publiques doit être améliorée.
- La sécurité globale est lourdement affectée par ce phénomène incontrôlable.
- Le développement économique et social est le point de départ de toute politique de prévention de l'exode.

### 1. La migration : une question complexe

La migration abordée dans la présente note concerne plus particulièrement la migration clandestine ou illégale.

#### ❖ **La Méditerranée : une région fortement affectée par le phénomène de la migration clandestine**

La migration clandestine est une problématique complexe qui constitue une source de préoccupation tant pour les pays d'origine, de transit que de destination. Etant l'un des principaux corridors de la migration à l'échelle internationale, la Méditerranée est fortement concernée par ce phénomène.

Les traversées de migrants et de réfugiés par la mer vers l'Europe ne dépassaient pas 60.000 personnes jusqu'en 2013, selon Haut-commissariat de l'ONU pour les réfugiés (UNHCR). Leur effectif a atteint 219.000 en 2014, en lien avec les transformations sociopolitiques qu'ont connues certains pays de la région MENA et la persistance des zones de tensions en Afrique.

Ces transformations ont été à l'origine d'un déferlement sans précédent de migrants souhaitant rejoindre l'Europe, à la recherche de protection et d'asile. Selon les données de l'UNHCR, près d'un million de migrants et de réfugiés ont rejoint l'Europe en 2015, par voie maritime et terrestre, dont près de la moitié sont d'origine syrienne. A titre de comparaison, la Turquie et le Pakistan avaient accueilli chacun plus de 1,5 million de réfugiés en 2014 contre près d'un million pour le Liban et l'Iran, pris séparément.

Les trois principales voies de transit pour les migrants entrants en Europe sont :

- **la Méditerranée orientale** : de la côte turque à l'Allemagne via la Grèce, la Macédoine, la Serbie, la Croatie, la Hongrie, la Slovaquie et l'Autriche,
- **les routes occidentales des Balkans** : de la zone frontalière turco-bulgare ou gréco-turque à la Hongrie via les pays des Balkans occidentaux,
- **la Méditerranée centrale** : de la Libye à l'Italie ou Malte par voie maritime.

"Chacune de ces routes varie en dangerosité en fonction de la nationalité des migrants et de leurs chances de succès pour atteindre leur destination finale. La voie la plus périlleuse est celle qui traverse la Méditerranée centrale<sup>1</sup>."

#### Profil et origine des migrants clandestins

Selon les données de l'UNHCR du 31 janvier 2017, les migrants qui ont traversé la Méditerranée sont majoritairement des hommes (près de 58%). La proportion des enfants et des femmes s'élève respectivement à 25% et 17%.

En termes de pays émetteurs, les migrants clandestins sont originaires de zones de tensions au Moyen-Orient : 22,1% pour la Syrie, 11,3% pour l'Afghanistan et 7,5% pour l'Irak. Les migrants subsahariens sont principalement originaires du Nigéria (10,2%), de la Côte d'Ivoire (4%) et de la Gambie (3,5%).

Le coût de la migration clandestine en termes de pertes de vies humaines ne cesse de s'accroître. Selon l'UNHCR, entre 2014 et 2016, plus de 10.000 personnes sont mortes en mer dans leur quête de vouloir rejoindre l'Europe. Cette situation interpelle à plus d'un titre la conscience de la communauté internationale et plaide en faveur de la recherche de solutions urgentes pour mettre un terme à ce drame humain.

#### ❖ **Des déterminants complexes de la migration qui ne se limitent pas uniquement aux causes socioéconomiques et sécuritaires**

Les causes de la migration clandestine sont multiples et reflètent globalement une situation de désespoir et de dernier recours pour échapper à l'insécurité et à l'exclusion socioéconomique. L'insécurité économique, alimentaire, sanitaire et, donc, humaine pousse les migrants à quitter leur pays d'origine même si le périple pour arriver à destination est périlleux.

---

<sup>1</sup> Inter-Agency regional analysts network et IRIS. *La crise migratoire : l'Europe à un tournant décisif*, 2016

Ces migrants irréguliers sont, lors de leur déplacement, souvent victimes des trafiquants d'êtres humains. Ils souffrent de l'insécurité dans les pays de transit. Une fois arrivés à destination, ils font l'objet d'une surexploitation, en travaillant dans des conditions précaires.

Outre l'insécurité dans les pays d'origine, la migration clandestine est motivée par la recherche d'un cadre de vie meilleur, mais, également, par l'impératif d'échapper à la crise environnementale dont souffrent certains pays d'Afrique subsaharienne.

La vulnérabilité de l'Afrique aux risques climatiques et environnementaux qui est déjà apparente dans plusieurs pays du continent pourrait s'accroître à moyen et long terme. À titre d'illustration, dans le cas du scénario de l'inaction, le nombre des déplacés climatiques serait en croissance, avec près de 60 millions de subsahariens qui pourraient être contraints de quitter leur région d'origine vers l'Afrique du Nord et l'Europe, à l'horizon 2020<sup>2</sup>.

L'Europe exerce l'attraction des migrants de par ses systèmes de sécurité sociale ou l'existence de liens familiaux avec des compatriotes résidant à l'étranger. Mais comme l'affirme un rapport conjoint de l'OIM et de ALTAI, "les flux migratoires actuels qui traversent la Méditerranée, de l'Afrique subsaharienne et du Moyen-Orient vers l'Europe, semblent être motivés de manière beaucoup plus significative par des facteurs d'impulsion qui forcent les migrants à quitter leur pays d'origine, plutôt que par des facteurs d'attraction qui attirent les migrants vers l'Europe<sup>3</sup>".

❖ **La persistance du phénomène de la migration clandestine est révélateur des limites des approches jusque-là poursuivies pour en juguler les effets**

Les mesures jusque-là prises par les pays émetteurs et ceux d'accueil sont loin d'être suffisantes pour éradiquer ce fléau et limiter substantiellement son coût humain et sécuritaire. La situation apparaît nettement moins critique dans le détroit de Gibraltar, comparativement à celle prévalant en Méditerranée centrale et orientale, devenue actuellement le hot spot de la migration clandestine.

L'approche jusque-là adoptée par les pays européens (voir annexe) se caractérise par la surpondération des considérations sécuritaires (patrouilles maritimes, centres de détention et d'identification des migrants). La sécurisation des frontières extérieures de l'Union européenne demeure, de ce fait, la préoccupation essentielle.

Face à la crise migratoire, la position des pays européens ne semble pas être convergente. Les pays qui s'y opposent sont nombreux et fondent leurs arguments sur le coût économique élevé, sur les capacités considérées limitées, en matière d'intégration et sur les enjeux sécuritaires, engendrés par les flux incontrôlés de migrants.

---

<sup>2</sup> Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. *Désertification : La ligne de front invisible*. 2<sup>ème</sup> éd., 2014.

<sup>3</sup> OIM & Altai Consulting. *Migration Trends Across the Mediterranean: Connecting the Dots*, 2015.

A l'inverse, certains pays voient dans cette vague migratoire une opportunité pour résoudre les problèmes liés à la baisse de la population active en Europe et, donc, une source potentielle de productivité et de croissance économique.

Au-delà des réponses envisagées dans le cadre communautaire, en termes d'harmonisation de la politique d'asile, de répartition équitable de la charge financière entre les pays européens pour l'accueil de migrants ou, encore, du renforcement strict du contrôle des frontières externes de l'Union européenne, le grand défi réside dans la recherche de réponses idoines pour s'attaquer aux causes profondes de la pression migratoire.

Il s'agit, en particulier, d'aboutir à une solution définitive à la crise syrienne, d'améliorer les perspectives socioéconomiques dans les pays vulnérables, émetteurs de migrants et de réussir le processus de transition politique en Libye.

Les capacités limitées des pays émetteurs ou de ceux servant de pays de transit comme la Libye qui souffre d'une crise interne aigue, ne facilitent guère le processus de lutte contre les réseaux de migration clandestine qui profitent de la défaillance et de la vulnérabilité des Etats.

Par ailleurs, la forte imbrication entre les groupes terroristes et les réseaux de trafics qui opèrent dans le domaine de la migration clandestine et de la traite humaine est une réalité. Certains espaces, comme le Sahel, sont devenus un terrain fertile pour le développement de la migration clandestine. Celle-ci génère une manne financière importante pour les groupes terroristes opérant dans cette zone et leur offre, en même temps, des opportunités de recrutement auprès des candidats à l'immigration illégale qui sont souvent dépourvus de perspectives et, partant, vulnérables à l'endoctrinement.

### ❖ **Aperçu sur l'approche marocaine en matière de traitement de la question migratoire**

De par sa position géographique à la porte de l'Europe, le Maroc est fortement concerné par la question migratoire. Jadis pays émetteur de migrants clandestins et point de transit de la migration subsaharienne vers l'Europe, il est devenu progressivement un pays d'accueil des migrants.

Le Maroc a toujours prôné une approche globale et intégrée pour répondre à la problématique structurelle de la migration qui incorpore les considérations aussi bien humaines que sécuritaires. C'est ce dont témoigne l'adoption en 2013 d'une nouvelle politique d'immigration et d'asile qui s'est soldée par la régularisation de la situation de près de 25.000 immigrés à fin 2014 et par le lancement en décembre 2016 d'une deuxième campagne de régularisation<sup>4</sup>.

A ce titre, l'amélioration des conditions de vie des migrants constitue une priorité importante de la nouvelle politique migratoire marocaine. Des mesures ont été entreprises par le Royaume pour permettre l'accès des migrants au système d'éducation et de santé et ce, dans les mêmes conditions que les citoyens marocains.

---

<sup>4</sup> 18.300 dossiers ont été déposés au 8 mars 2017

Concernant l'accès au logement, la loi de Finances 2015 a prévu la possibilité pour les migrants en situation régulière de bénéficier des offres de logement subventionnés par l'Etat dans les mêmes conditions que celles dont bénéficient les nationaux.

Dans la même perspective, le Maroc a ouvert les portes de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) aux migrants dont la situation a été régularisée pour leur permettre de suivre des formations qualifiantes et de multiplier leurs chances d'accéder à un emploi décent.

Parallèlement à ces mesures, le Maroc s'est activement engagé en faveur du développement de l'Afrique. Il a lancé plusieurs projets de coopération en Afrique, dans des secteurs socioéconomiques prioritaires, dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant, en mesure d'assurer la prospérité et la stabilité dans les pays africains partenaires.

Dans le Discours du 20 août 2016 à l'occasion de la Fête de la Révolution du Roi et du Peuple, Sa Majesté Le Roi Mohammed VI a clairement mis en relief le fait que *"Le Maroc compte parmi les premiers pays du Sud à avoir adopté une politique solidaire authentique pour accueillir les migrants subsahariens, selon une approche humaine intégrée, qui protège leurs droits et préserve leur dignité"*.

Le Souverain a souligné, également, la fermeté de la position marocaine en la matière *"Le Maroc a longtemps récusé les méthodes suivies par certains pour traiter les questions de la migration, méthodes qui se sont d'ailleurs révélées inopérantes. Par contre, il est fier de l'action qu'il mène dans le domaine de l'accueil et de l'intégration des immigrés. Et il ne reviendra pas sur cette approche pratique et humanitaire"*.

## **2. La nécessité d'une réponse globale face au phénomène de la migration vers l'Europe**

Pour cerner les contours de la question migratoire, des éléments d'éclairage méritent d'être apportés aux questionnements suivants :

- D'une portée multidimensionnelle, le phénomène de la migration clandestine se nourrit de plusieurs facteurs interdépendants. Quels sont les nœuds gordiens auxquels il faudra s'attaquer en priorité pour résoudre ou, du moins, atténuer l'acuité de cette problématique ?
- Quel nouveau modèle de développement convient-il de promouvoir dans les pays émetteurs pour générer une croissance inclusive et durable, à même d'apporter des réponses de fond à la question de la migration clandestine ?
- Comment rendre efficaces les mécanismes de coopération en matière de lutte contre la migration clandestine, à l'échelle régionale et sous-régionale ?
- Comment faire face aux risques induits par la forte imbrication entre les groupes terroristes et les réseaux de migration clandestine ? quelle approche commune et renouvelée, la communauté internationale devrait-elle adopter pour juguler cette menace émergente ?

La question de la migration relève à la fois des enjeux de sécurité intérieure, mais, aussi, de sécurité internationale, ce qui rend la coopération entre Etats opportune. Elle revêt un caractère international et nécessite, par conséquent, une réponse globale. Celle-ci devrait être dictée par des considérations humanistes et être basée sur le respect des droits de l'homme et sur les valeurs universelles. De plus, la réponse devrait s'attaquer aux racines du problème.

Outre la nécessité pour l'Union européenne d'avoir une politique unifiée en matière de migration, il est important que les pays africains reprennent leur destin en mains en valorisant leurs propres potentialités humaines et matérielles, en procédant à une exploitation durable de leurs ressources naturelles et en créant les conditions nécessaires au développement de l'initiative privée. Ces pays devraient mener des politiques publiques qui redonnent l'espoir aux jeunes et qui les sensibilisent sur les risques dont sont victimes les migrants clandestins. Au niveau de cette sensibilisation, la femme peut jouer un rôle très important.

Afin de traiter comme il se doit la question de la migration, il convient, par ailleurs, de privilégier les approches structurelles, de mettre à contribution l'ensemble des acteurs, de favoriser la concertation entre les pays d'Europe et d'Afrique et de s'attaquer vigoureusement aux réseaux de trafic qui encouragent la migration clandestine.

- **La nécessité de recourir à des approches structurelles pour apporter des réponses de fond à ce phénomène complexe**

Les politiques de lutte contre la migration clandestine devraient **s'inscrire dans le cadre d'une approche de développement humain** en vue de garantir les conditions de stabilité économique et sociale dans les pays émetteurs. Pour cela, la priorité devrait être accordée à **l'inflexion des modèles de développement** en place dans ces pays et des politiques publiques y afférentes pour faire de celles-ci de véritables leviers de création de la richesse et de réduction des inégalités dans toutes leurs dimensions.

Cette inflexion devrait **tenir compte des impératifs de restauration des équilibres environnementaux** dont l'altération pourrait être à l'origine de mouvements incontrôlables et de déplacements forcés des populations.

La croissance économique inclusive requiert des réformes endogènes importantes. Elle nécessite, également, un **appui extérieur conséquent de la part des pays développés dont, notamment, l'Europe**. Cet appui devrait être axé sur le **renforcement des capacités institutionnelles et le soutien financier aux projets de développement économique et social dans les pays émetteurs de migrants**. La promotion des activités génératrices de revenus dans les zones défavorisées serait l'une des actions nécessaires pour apporter des réponses de fond à cette question épineuse.

**L'expérience marocaine** en matière de lutte contre la migration clandestine s'inscrit dans cette optique. Celle-ci offre plusieurs enseignements utiles qui pourraient inspirer certains pays de la région. Elle vise à **promouvoir une politique migratoire constructive et à visage humain**, seule à même de promouvoir la stabilité et de favoriser la diffusion du progrès économique et social autour du voisinage africain et euro-méditerranéen.

- **L'impératif de mettre à contribution les acteurs non gouvernementaux dans la conception et la mise en œuvre des politiques de lutte contre la migration clandestine**

La lutte contre la migration clandestine et ses problématiques connexes exige **une action solidaire et une appropriation collective des enjeux par l'ensemble des parties prenantes**. A ce titre, le rôle des médias et des acteurs de la société civile s'avère fondamental pour accompagner l'effort de sensibilisation, en ciblant particulièrement les jeunes quant aux risques et périls induits par le recours à la migration clandestine.

Cet effort devrait être basé, en parallèle, sur la **promotion d'une culture de l'espoir en l'avenir, tout en fructifiant les valeurs de la citoyenneté responsable** et la participation effective dans l'édification du projet de société.

Les initiatives citoyennes en matière de promotion des projets de **développement locaux**, ciblant les populations vulnérables méritent d'être encouragées, à travers le soutien à la création de TPE et de coopératives, permettant de mettre en valeur le savoir-faire local, de créer des emplois et, par ricochet, générer des flux de revenus stables.

- **L'opportunité de promouvoir, in fine, une politique migratoire concertée entre l'Europe et l'Afrique**

La plupart des études menées au sujet de la migration montre que celle-ci est généralement bénéfique aussi bien au pays d'origine qu'au pays d'accueil surtout quand elle fait l'objet d'une concertation.

La **transition vers une politique migratoire négociée** s'impose aujourd'hui. Au-delà de la complémentarité démographique évidente (vieillesse en Europe vs. jeunesse démographique en Afrique), l'effet compensatoire entre l'offre d'emplois en Europe et la demande d'emplois dans les pays d'Afrique devrait être équitable, en veillant à la **préservation des ressources humaines qualifiées** dont ont besoin les pays africains pour accompagner leur processus de développement et d'émergence.

- **L'urgence de déployer, dans le cadre d'une vision commune, des actions vigoureuses pour s'attaquer de manière frontale aux différents réseaux de trafic qui gravitent autour des activités de la migration clandestine**

Les menaces émergentes soulevées par l'imbrication entre les réseaux de migration clandestine et les groupes criminels et terroristes posent d'importants défis à la communauté internationale et lui imposent de revoir conséquemment ses modalités d'actions. Pour cela, **la coopération sécuritaire** (coopération policière, échanges de renseignement, entraide judiciaire, officiers de liaison...), devrait être **renforcée substantiellement et affranchie des agendas politiques étroits**, moyennant des ressources financières stables et des moyens logistiques et techniques efficaces, à même d'accroître les capacités d'anticipation des services de sécurité dans leur lutte contre la migration clandestine.

## **Annexe : Les mesures engagées par l'Union européenne face à la crise migratoire**

Suite aux mouvements migratoires consécutifs aux révolutions dans le monde arabe en 2011, la Commission européenne a proposé une nouvelle approche de la politique d'immigration qui consiste, entre autres, à :

- renforcer les contrôles des frontières de la zone Schengen et des frontières de l'Union européenne,
- échanger les informations entre les pays membres sur les possibilités d'intégration des immigrants légaux,
- adopter une politique commune en matière de demande d'asile avant 2012,
- tirer profit de l'immigration légale pour pallier le manque de main d'œuvre, particulièrement celle qualifiée.

En 2013, suite aux naufrages entraînant la mort d'environ 400 migrants clandestins au large de l'île italienne de Lampedusa, les Etats membres de l'Union européenne s'engageaient à renforcer les moyens de Frontex et du Bureau européen d'appui en matière d'asile. Ainsi, le "système européen de surveillance des frontières" Eurosur est mis en œuvre afin de réduire l'immigration clandestine en Europe et d'assurer le sauvetage des migrants en mer. De surcroît, le nouveau régime d'asile européen commun (RAEC) est adopté.

En 2015, après le naufrage de plus de 800 migrants en Méditerranée et devant l'afflux de réfugiés, en provenance de la Syrie, notamment, la Commission européenne a présenté son agenda européen en matière de migration et a décidé lors du Sommet exceptionnel du 23 avril :

- de "tripler les capacités pour les opérations de surveillance Triton et Poséidon menées par Frontex,
- d'assurer une meilleure répartition des demandeurs d'asile en Europe, notamment 5.000 réfugiés syriens sur le territoire européen,
- de saisir et détruire les embarcations transportant des migrants,
- d'intervenir militairement en Libye contre les réseaux de passeurs<sup>5</sup>."

Les chefs d'Etats et de gouvernements de l'Union européenne ont proposé, également, des pistes pour l'avenir, touchant à la réduction des incitations à l'immigration irrégulière, à la sécurité des frontières extérieures, à la mise en œuvre complète du régime d'asile européen et à la définition d'une nouvelle politique de migration régulière.

Au cours de l'année 2015, l'Union européenne a décidé :

- "la mise en place de centres d'identification et d'enregistrement dans les pays de première entrée ("hotspots"). Ces centres sont destinés à gérer l'afflux de migrants, en opérant la distinction entre les personnes en besoin de protection qui peuvent demander l'asile et les migrants économiques qui sont reconduits dans leurs pays d'origine,
- un meilleur contrôle de la frontière extérieure de l'Union européenne, en soutenant les pays confrontés à l'afflux massif de migrants (évolution du rôle de Frontex vers un système européen de gardes-frontières),
- le renforcement de la coopération policière européenne pour lutter contre les filières d'immigration clandestine<sup>6</sup>."

---

<sup>5</sup> Evolutions de la politique européenne d'immigration et d'asile, 24 avril 2015. Site web de Tout l'Europe.eu. Disponible sur <http://www.touteurope.eu/les-politiques-europeennes/immigration-et-asile/synthese/evolutions-de-la-politique-europeenne-d-immigration-et-d-asile.html>

<sup>6</sup> La politique d'immigration dans le contexte européen. 12 avril 2016. Site web de la vie-publique.fr. Disponible sur <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-immigration/contexte-europeen/>

En 2016, l'Union européenne a signé un accord avec la Turquie pour mettre fin aux traversées de la côte turque vers les îles grecques et d'arrêter le flux de réfugiés sur le sol grec.

Selon le rapport du Parlement européen, intitulé *"Les migrants en Méditerranée : la protection des droits de l'Homme"* (2015), les défis généraux à relever par l'Union européenne se présentent comme suit :

- **S'attaquer aux causes profondes des migrations**, en renforçant la coopération au développement, en améliorant les capacités, en contribuant à la résolution des conflits et en promouvant le respect des droits de l'Homme dans les pays d'origine et de transit.
- **Créer plus de canaux d'entrée légaux dans l'Union européenne**
  - Conformément aux recommandations de la task-force pour la Méditerranée<sup>7</sup>, soutenir la création de nouveaux canaux d'entrée légaux et sécurisés, destinés aux personnes vulnérables ayant besoin d'une protection internationale pour demander l'asile (traitement externe des demandes de protection internationale, offre de réinstallation, suspension des sanctions infligées aux transporteurs, octroi de visas humanitaires et activation de la directive sur la protection temporaire<sup>8</sup> afin de dissuader les migrants d'emprunter les routes migratoires périlleuses de la mer Méditerranée et bouleverser le mode opératoire des réseaux de trafiquants et de passeurs.
  - Assurer l'accès des migrants, ceux, par exemple, qui ont été interceptés et sauvés en mer à des procédures d'asile efficaces et équitables sous l'égide de l'Etat membre concerné ou de Frontex<sup>9</sup>, y compris au droit de faire valoir des craintes de mauvais traitements, en violation de l'article 3 de la CEDH.

S'agissant des défis relatifs aux frontières maritimes, il est important d'adopter les mesures suivantes :

- **Renforcer le contrôle parlementaire**
  - Renforcer et exercer le contrôle parlementaire des activités de l'agence Frontex, en faisant jouer l'approbation par le Parlement européen du budget de Frontex, en procédant à l'examen des rapports annuels de cette agence et à l'audition de son directeur exécutif.
  - S'attaquer aux problèmes et adresser des recommandations au Conseil et à la haute représentante concernant l'incidence des opérations de la politique de sécurité et de défense commune sur les droits de l'Homme.
  - Exiger que le Parlement européen soit consulté avant la conclusion "d'accords de travail" avec des pays tiers afin de s'assurer que les droits de l'Homme sont dûment pris en considération.
  - Exiger de Frontex qu'ils s'abstiennent d'expulser des réfugiés et des demandeurs d'asile, que ce soit directement ou par l'intermédiaire de leurs partenaires dans le cadre d'opérations conjointes et, plus précisément, de les expulser vers les pays d'origine ou de transit où ils seront victimes de persécutions et de traitements inhumains, en violation du principe de non-refoulement.

---

<sup>7</sup> Commission européenne, "Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur les travaux de la taskforce pour la Méditerranée", COM(2013) 869 final, 4.12.2013, para. 2.5.

<sup>8</sup> Directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001 relative à des normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées et à des mesures tendant à assurer un équilibre entre les efforts consentis par les Etats membres pour accueillir ces personnes et supporter les conséquences de cet accueil, JO L 212 du 7.8.2001.

<sup>9</sup> L'agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des Etats membres de l'Union européenne (en abrégé "Frontières extérieures"). Son siège est à Varsovie en Pologne.